

# COMITE DES FETES DE BINIC-ETABLES SUR MER

## RÈGLEMENT DES « VIDE GRENIER »

Conduite particulière liée au Covid 19 ( les informations peuvent varier en fonction des événements)

Les exposants :

- Devront avoir vers eux pour mise à disposition du public, un flacon de solution hydroalcoolique.
- Respecter la distanciation
- Le port du masque est obligatoire

Cette manifestation se déroulera dans le parc belle issue et place jean heurtel le 14 juillet 2023 et 15 août 2023 (parking à proximité et restauration sur site)

### CONDITIONS ET MODALITÉS D'INSCRIPTION:

#### °Conditions de participation

**Article 1-**Le vide grenier est réservé **strictement** aux particuliers non professionnels.

**Article 2-**Les exposants s'engagent à se conformer à la législation en vigueur : **pas de vente d'animaux, nourriture et objets neufs** .

**Article 3-**Le prix est fixé à 4€ le m linéaire : minimum 3 m. (précautions Covid 19) profondeur 2 m

#### °Modalités d'inscription :

**Article 4-**Toute personne lors de l'inscription auprès du Comité des fêtes devra :

- Effectuer le paiement soit par chèque (libellé à l'ordre du Comité des Fêtes de Binic-Etables sur mer), soit en espèces, soit par carte bancaire
- Justifier obligatoirement de son identité en présentant soit une CI ou un passeport
- Toute personne ne répondant pas aux critères ci dessus sera refusée et son inscription ne sera pas prise en compte.

Ces informations seront archivées par le Comité des Fêtes et transmises à la mairie de Binic-Etables/mer pour répondre à la demande de cette dernière.

#### °Réclamation ou remboursement :

**Article 5-**Les organisateurs ne seront pas responsables en cas de casse, vol.....

### ORGANISATION LE JOUR DE LA MANIFESTATION

#### °Circulation et stationnement sur le site

**Article 6-**L'accueil des exposants est fixé de 6h30 à 8 heure 30 : les emplacements ne seront attribués que le matin même aux entrées du site. Aucun véhicule ne pourra être sur le site avant l'heure. Les véhicules et les remorques devront obligatoirement être stationnés en dehors du site. Un emplacement parking est prévu pour personne handicapée et munie de sa O carte

**Article 7-**Le vide grenier se terminera à 18h : aucun véhicule ne pourra circuler sur le site avant.

**Article 8-**La sécurité pour les entrées aux heures prévues est assurée par le comité organisateur

#### °Déballage des marchandises

**Article 9-**Dès leur arrivée, les exposants s'installeront dans les places qui leur ont été attribuées.

Les organisateurs dégagent leur responsabilité de tout accident corporel .

**Article 10-**Les exposants s'engagent à respecter **impérativement** la limite de l'emplacement qui leur a été attribué, à ne pas gêner les accès réservés aux services de pompiers, sanitaire, aux services de police et de santé.

**Article 11-**Tout exposant devra respecter l'environnement et s'engage à laisser son emplacement propre .

#### °Remballage des marchandises

**Article 12-**Les objets non vendus ne pourront être laissés sur place, sous peine de poursuites.

#### °Annulation de la manifestation

**Article 13-**Suite à un arrêté préfectoral ou municipal la manifestation peut être annulée

La présence à cette journée implique l'acceptation du présent règlement remis et signé lors de l'inscription

Copie :

Le Président du Comité des fêtes  
d'Etables sur mer: Mr Le Creurer

- Mr Le Maire d'Etables sur mer
- Police municipale d'Etables sur mer
- Gendarmerie d'Etables sur mer